



PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE VILLEJUIF

Plan Local d'Urbanisme
prescrit le :

13 juin 2014

Plan Local d'Urbanisme
arrêté le :

26 juin 2015

Plan Local d'Urbanisme
approuvé le :

16 décembre 2015



7 - P I È C E S . A D M É N I S T R A T I O N S





République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'affichage
le 18 juin 2014
et du dépôt en Préfecture le
20 juin 2014



VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le treize juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 20h40.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC, Mme GANDAIS, M. VIDAL, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, Mme LAMBERT DAUVERGNE, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. MONIN, Mme THOMAS, M. HAREL, Mme TIJERAS, M. YEBOUET, Mme ARLE, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, M. BOUNEGTA, M. MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mme DUMONT-MONNET, Mme BOYER, M. MILLE, M. BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, M. FERREIRA NUNES, Mme PIDRON, Mme CORDILLOT (*sortie pour le vote des délibérations n°67/2014 et n°68/2014*), M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL, M. BULCOURT, M. GABORIT.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mme LOUDIERE	par M. VIDAL
M. OBADIA	par Mme DUBOILLE
Mme LE BAIL	par Mme OUCHARD
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE
Mme KADRI	par M. BULCOURT

ABSENTS NON REPRESENTES : néant

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. LECAVELIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N°76 /2014

SEANCE DU 13 JUIN 2014

OBJET : RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 110, L. 111-8, L. 121-4, L. 121-10, L. 123-1 à L. 123-20, L. 300-2, R*. 121-1 et R*. 123-1 à R*. 123-25;

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la délibération n° 199/2013 du 12 décembre 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villejuif ;

Considérant la nécessité de réviser des orientations fondamentales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Considérant que ces orientations poursuivent les objectifs suivants :

- Promouvoir des formes urbaines plus respectueuses du cadre de vie et du tissu urbain existant.
- Renforcer la cohérence architecturale des projets urbains individuels et collectifs, notamment par le biais d'une charte architecturale.
- Permettre une mixité sociale équilibrée, visant un objectif de 25% de logements sociaux dans les constructions neuves, favorisant l'intergénérationnel et assurant l'accès des personnes à mobilité réduite à des logements adaptés.
- Développer l'accession à la propriété - dont l'accession sociale - à des prix raisonnables et une offre locative diversifiée.
- Pérenniser le caractère pavillonnaire des quartiers d'habitat individuel de Villejuif.
- Éviter les possibles antagonismes entre les formes d'habitat collectif et individuel dans les secteurs pavillonnaires.
- Lutter contre l'habitat insalubre et indigne.
- Engager un plan pluriannuel de réhabilitation du parc social existant.
- Assurer de manière plus pertinente la protection de l'environnement, le développement des espaces verts et de la biodiversité.
- Contribuer au maintien et au développement économique, en particulier des Petites et Moyennes Entreprises, du commerce, de l'artisanat et des entreprises solidaires.
- Favoriser le commerce et les services dans tous les quartiers de la ville.
- Améliorer les conditions de transport et de stationnement dans les quartiers de la ville, en lien avec l'arrivée des gares du Grand Paris Express.
- Amorcer un travail de réflexion pour améliorer les espaces publics, la circulation, le stationnement, le patrimoine bâti, le cadre de vie et la tranquillité publique, notamment dans le centre-ville.

Considérant en conséquence la nécessité de réviser l'ensemble du document d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal ;

Considérant la volonté de la collectivité d'élaborer un PLU en pleine concertation avec les habitants et suivant les principes de la démocratie participative ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Villejuif sur l'ensemble du territoire communal.

Article 2 : Autorise le maire à surseoir à statuer à toute demande d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Article 3 : Précise que l'élaboration a pour objectifs de :

- Promouvoir des formes urbaines plus respectueuses du cadre de vie et du tissu urbain existant.
- Renforcer la cohérence architecturale des projets urbains individuels et collectifs, notamment par le biais d'une charte architecturale.
- Permettre une mixité sociale équilibrée, visant un objectif de 25% de logements sociaux

dans les constructions neuves, favorisant l'intergénérationnel et assurant l'accès des personnes à mobilité réduite à des logements adaptés.

- Développer l'accèsion à la propriété - dont l'accèsion sociale - à des prix raisonnables et une offre locative diversifiée.
- Pérenniser le caractère pavillonnaire des quartiers d'habitat individuel de Villejuif.
- Éviter les possibles antagonismes entre les formes d'habitat collectif et individuel dans les secteurs pavillonnaires.
- Lutter contre l'habitat insalubre et indigne.
- Engager un plan pluriannuel de réhabilitation du parc social existant.
- Assurer de manière plus pertinente la protection de l'environnement, le développement des espaces verts et de la biodiversité.
- Contribuer au maintien et au développement économique, en particulier des Petites et Moyennes Entreprises, du commerce, de l'artisanat et des entreprises solidaires.
- Favoriser le commerce et les services dans tous les quartiers de la ville.
- Améliorer les conditions de transport et de stationnement dans les quartiers de la ville, en lien avec l'arrivée des gares du Grand Paris Express.
- Amorcer un travail de réflexion pour améliorer les espaces publics, la circulation, le stationnement, le patrimoine bâti, le cadre de vie et la tranquillité publique, notamment dans le centre-ville.

Article 4 : Fixe les modalités de la concertation de la façon suivante :

- Une ou plusieurs expositions sur le PLU.
- Une ou plusieurs publications adressées au Villejuifois portant sur le même objet, notamment dans le journal et le site Internet de la ville.
- Plusieurs réunions publiques généralistes et thématiques s'appuyant sur des rencontres de proximité.

La collectivité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation qui s'avérerait nécessaire.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et se poursuivra à chaque étape de l'élaboration du document d'urbanisme.

À l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan au Conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Article 5 : Précise que les personnes publiques y ayant droit, qui en feront la demande, seront associées à la procédure de révision lors de réunions d'études.

Article 6 : Précise que les personnes publiques et privées y ayant droit, qui en feront la demande, seront consultées lors de la procédure de révision lors de réunions d'études.

Article 7 : Autorise le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Article 8 : Précise que la présente délibération sera affichée en Mairie durant un mois, qu'il en sera fait mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et qu'elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Article 9 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du département et notifiée aux :

Président du Conseil régional
Président du Conseil général

Président de la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre
Président de la Chambre de commerce et d'industrie
Président de la Chambre des métiers
Président de la Chambre d'agriculture
Maires des communes limitrophes :
Monsieur le Maire de Cachan
Monsieur le Maire du Kremlin-Bicêtre
Monsieur le Maire d'Arcueil
Monsieur le Maire de L'Haÿ-les-Roses
Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine
Monsieur le Maire de Vitry-sur-Seine
Monsieur le Maire de Chevilly-Larue
Président du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Franck LE BOHELLEC
Maire



ADOPTION, A LA MAJORITE

10 CONTRE (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mme LEYDIER,
M. BADEL, Mme KADRI, M. GIRARD, Mme TAILLE POLIAN,
M. LAFON)



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

VILLE DE VILLEJUIF

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC, Mme GANDAIS, M. VIDAL, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIERE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. MONIN, Mme THOMAS, M. HAREL, Mme TIJERAS, M. YEBOUET, Mme ARLE, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, MM. BOUNEGTA, MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mme DUMONT-MONNET, MM. MILLE, BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, M. FERREIRA NUNES, Mmes PIDRON, CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA (*arrivée à 22h12 – lors du débat sur la délibération n°22/2015*), M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL (*arrivé à 19h38 – lors de l'interruption de séance*), Mme KADRI, M. BULCOURT.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mme BOYER	par M. LECAVELIER
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
Mme DA SILVA PEREIRA	par Mme CORDILLOT (<i>jusqu'à 22h12 – délibération n°21/2015 incluse</i>)

ABSENTS NON REPRESENTES : M. GABORIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 21/2015

SEANCE DU 27 MARS 2015

OBJET : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L. 123-9 ;

VU la délibération n°199/2013 sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 12 décembre 2013 ;

Dépot en Préfecture le 10. Avril 2015
en ligne exécutoire, le 10. Avril 2015

Le Maire de Villejuif



VU la délibération n°76/2014 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et le lancement de la concertation préalable approuvée le 13 juin 2014 ;

CONSIDÉRANT l'avancement des études et la nécessité de porter le débat préalable sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

CONSIDÉRANT la réunion avec les Personnes Publiques Associées du 09 janvier 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article Unique : Prend acte du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme, dans les conditions prévues par le code de l'urbanisme.



Franck LE BOHELLEC
Maire

PREND ACTE



VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h40.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC (*sorti lors du vote des délibérations n°60, 61 et 62/2015*), Mme GANDAIS (*Présidente de séance pour le vote des délibérations n°60, 61 et 62/2015 – absente lors du vote de la délibération n°58/2015*), M. VIDAL, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIERE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. MONIN, Mme THOMAS, M. YEBOUET, Mmes ARLE, LE BAIL, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, MM. BOUNEGTA, MOSTACCI, STAGNETTO, Mmes DUMONT-MONNET, BOYER, MM. MILLE, BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI (*fin du mandat à 01h30 – absente non représentée à partir de la délibération n°67/2015*), M. FERREIRA NUNES, Mmes PIDRON, CORDILLOT (*sortie lors du vote des délibérations n°60, 61 et 62/2015*), M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mmes TAILLE-POLIAN, KADRI, M. BULCOURT.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mme TIJERAS	par Mme ARLE
Mme YAPO	par M. MONIN
M. BADEL	par Mme LEYDIER
Mme CASEL	par M. LECAVELIER (<i>à partir de 00h40</i>)
Mme DUMONT-MONNET	par Mme PIDRON (<i>à partir de 00h50</i>)
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS (<i>de 00h55 à 01h30</i>)
Mme GANDAIS	par M. LIPIETZ (<i>à partir de 01h30</i>)
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. CAPORUSSO (<i>à partir de 02h35</i>)

ABSENTS NON REPRESENTES : MM. HAREL et GABORIT, Mme HAMIDI (*absente non représentée à partir de la délibération n°67/2015*)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 55/2015

SEANCE DU 26 JUIN 2015

OBJET : APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME JUIN 2014 - JUIN 2015

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'affichage
le 02.07.2015

et du dépôt en Préfecture le
03.07.2015

Le Maire



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.123-9 ;

Vu la délibération n°76/2014 du 13 juin 2014 prescrivant la révision générale du PLU et le lancement de la concertation préalable ;

Vu la délibération n°21/2015 du 27 mars 2015 prenant acte du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Vu la concertation s'étant déroulée de juin 2014 à juin 2015 ;

Vu le bilan de la concertation joint ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Prend acte du déroulement de la concertation menée, relative au projet de révision générale du PLU.

Article 2 : Approuve le bilan de la concertation préalable à l'arrêt du PLU, joint en annexe à la présente.

Article 3 : Tient à la disposition du public le bilan de la concertation préalable.

Franck LE BOHELLEC
Maire



ADOPTION, A LA MAJORITE
10 CONTRE (MM. GIRARD, LAFON, Mme TAILLE POLIAN,
Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA,
M. BULCOURT, Mmes LEYDIER avec mandat, KADRI)



VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h40.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC (*sorti lors du vote des délibérations n°60, 61 et 62/2015*), Mme GANDAIS (*Présidente de séance pour le vote des délibérations n°60, 61 et 62/2015 – absente lors du vote de la délibération n°58/2015*), M. VIDAL, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIERE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. MONIN, Mme THOMAS, M. YEBOUET, Mmes ARLE, LE BAIL, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, MM. BOUNEGTA, MOSTACCI, STAGNETTO, Mmes DUMONT-MONNET, BOYER, MM. MILLE, BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI (*fin du mandat à 01h30 – absente non représentée à partir de la délibération n°67/2015*), M. FERREIRA NUNES, Mmes PIDRON, CORDILLOT (*sortie lors du vote des délibérations n°60, 61 et 62/2015*), M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mmes TAILLE-POLIAN, KADRI, M. BULCOURT.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mme TIJERAS	par Mme ARLE
Mme YAPO	par M. MONIN
M. BADEL	par Mme LEYDIER
Mme CASEL	par M. LECAVELIER (<i>à partir de 00h40</i>)
Mme DUMONT-MONNET	par Mme PIDRON (<i>à partir de 00h50</i>)
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS (<i>de 00h55 à 01h30</i>)
Mme GANDAIS	par M. LIPIETZ (<i>à partir de 01h30</i>)
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. CAPORUSSO (<i>à partir de 02h35</i>)

ABSENTS NON REPRESENTES : MM. HAREL et GABORIT, Mme HAMIDI (*absente non représentée à partir de la délibération n°67/2015*)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 56/2015

SEANCE DU 26 JUN 2015

OBJET : ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE VILLEJUIF

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'affichage
le 02/07/2015

et du dépôt en Préfecture le
03/07/2015

Le Maire



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°76/2014 du 13 juin 2014 prescrivant la révision générale du PLU et le lancement de la concertation préalable ;

Vu la délibération n°21/2015 du 27 mars 2015 prenant acte du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Vu la délibération n°55/2015 du 26 juin 2015 approuvant le bilan de la concertation préalable à l'arrêt du PLU ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de Villejuif annexé à la présente délibération ;

Article 2 : Soumet, pour avis en application des articles L. 123-6 et L. 123-9 du Code de l'urbanisme, le projet de PLU aux personnes publiques associées ainsi qu'aux personnes publiques consultées qui en ont fait la demande ;

Article 3 : Dit que le dossier sera soumis à enquête publique conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme ;

Article 4 : Dit que, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois, fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sera publiée au recueil des actes administratifs (article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales) ;

Article 5 : Indique que le projet de PLU, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public ;

Franck LE BOHELLEC
Maire



ADOPTION, A LA MAJORITE
*10 CONTRE (MM. GIRARD, LAFON, Mme TAILLE POLIAN,
Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA,
M. BULCOURT, Mmes LEYDIER avec mandat, KADRI)*